



Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial ~~qu'il est saisi~~ - que le fonctionnaire délégué est saisi ~~que le Gouvernement est saisi~~ - d'une **demande de permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n° 2** (Biffer les mentions inutiles).

Les demandeurs sont **Commune d'Orp-Jauche représentée par Mr Hugues GHENNE, Bourgmestre et par Mme Sabrina SANTUCCI, Directrice générale** demeurant place communale, n°1 1350 Orp-Jauche,

Le terrain concerné est situé à 1350 Orp-Jauche, Rue de Boneffe, n° 10/A et cadastré 3ième Division Section A 505W,

Le projet consiste en la construction de la couverture du terrain multisports et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte d'un règlement régional adopté avant l'entrée en vigueur de CoDT et devenu guide régional : la présente demande s'écarte du Guide Régional d'Urbanisme – Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural d'application sur Folx-les-Caves

Le dossier peut être consulté du 28/11/2019 au 18/12/2019 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, le mardi de 8h30 à midi et de 16h00 à 20h00 ou les mercredis, jeudis et vendredis uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Patricia POLOME au 019/ 63 02 91.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès des architectes du Service :

- Mme Marjorie D'HEUR – 019/ 63 02 16 – marjorie.dheur@orp-jauche.be
- Mme Nathalie THIEBAUT – 019/ 63 02 96 – nathalie.thiebaut@orp-jauche.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03/12/2019 au 17/12/2019 au collège communal :

- par courrier ordinaire (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche,
- par courrier électronique (clairement identifié et daté) aux adresses courriel des architectes reprises ci-dessus.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,



S. SANTUCCI

Le Bourgmestre,



H. GHENNE